

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION**

### **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 décembre 2025**

En l'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au siège de la communauté de communes, Maison Intercommunale des Services, 5 rue de la Gare – 54170 COLOMBEY les BELLES sous la présidence de Monsieur Philippe PARMENTIER

**Membres en exercice :** 57

**Quorum :** 29

**Date de convocation :** 5 décembre 2025

**Votants présents (38) :** Monsieur Eric MATHIEU ; Monsieur Roland MILLERY ; Monsieur Denis VALLANCE ; Monsieur Charles FRANÇOIS ; Monsieur Denis THOMASSIN; Monsieur Hervé MANGENOT ; Madame Cécile DENIS ; Monsieur Jérôme RUFFIN ; Madame Martine MICHEL ; Monsieur Alain GRIS ; Monsieur Benjamin VOINOT ; Madame Jacqueline PESCARA; Madame Nathalie CROSNIER ; Madame Sonia CHAUMONT ; Monsieur Daniel THOMASSIN ; Madame Geneviève LOCH ; Monsieur Patrick AUBRY; Monsieur Denis VETIER ; Madame Marianne BASELLO ; Monsieur Alain GODARD ; Monsieur Patrick DETHOREY ; Monsieur Denis KIEFFER; Monsieur Jean Jacques TAVERNIER ; Monsieur Jean-Pierre CALLAIS; Madame Corinne FERRARO ; Monsieur Philippe PARMENTIER ; Monsieur Daniel VATTANT ; Monsieur Benoît GARNIER ; Madame Laurence BROQUERIE ; Monsieur Samuel GRIS ; Monsieur Francis STEPHANI ; Monsieur Roland HUEL ; Monsieur Cyril SANDERS; Madame Élisabeth DELCROIX; Monsieur Cyril BICHET ; Monsieur Claude DELOFFRE ; Madame Nathalie AUFRÈRE.

**Avaient donné procuration (6) :** [ALLAMPS] Madame Clothilde MATHIOT à Monsieur Denis VALLANCE ; [BULLIGNY] Madame Marie-Thérèse VAILLANT à Monsieur Alain GRIS ; [COLOMBEY LES BELLES] Monsieur Patrice BONNEAUX à Madame Jacqueline PESCARA ; [FAVIERES] Madame Valérie HOFFMANN à Monsieur Denis VETIER ; Madame Françoise VALLANCE [SELAINCOURT] à Madame Geneviève LOCH [CREPEY] ; [VANNES LE CHATEL] Madame Magali DANIELCZYK à Madame Nathalie AUFRÈRE.

**Avaient donné pouvoir (1) :** [BAGNEUX] Monsieur Ludovic DELOCHE à Bruno COURTOIS

Présents	35	Votants	41	Procuration	6	Pouvoir	1
----------	----	---------	----	-------------	---	---------	---

**Secrétaire de séance :** Claude DELOFFRE

### **CC\_2025\_195 Approbation du Plan de mobilité simplifié et du schéma directeur cyclable**

La Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié (PdMS) et d'un Schéma Directeur Cyclable (SDC) depuis septembre 2023 en collaboration avec la Communauté de Communes du Pays du Saintois. Cette démarche de 2 ans a conduit à l'élaboration d'une stratégie et d'une politique mobilité pour les 20 prochaines années.

Le PdMS est un véritable outil de planification qui permet de définir la stratégie et la politique de mobilité d'un territoire à court, moyen, et long terme. Ce document vise à définir les ambitions de la CCPST en matière de politique en faveur des transports en commun, des modes actifs et des modes de déplacements alternatifs à l'autosolisme.

Ce plan de mobilité simplifié, incluant un schéma directeur cyclable a fait l'objet d'une large concertation avec les communes, les partenaires institutionnels, ainsi qu'avec les représentants du monde économique, les habitants du territoire les associations et les AOM limitrophes. Ainsi, plusieurs outils ont été mobilisés tout au long de l'étude : questionnaires, ateliers de co-construction et conférence des maires.



Le Plan de Mobilité annexé à la présente délibération est composé du diagnostic, de la démarche de concertation mise en œuvre ainsi que des orientations stratégiques retenues dans le plan d'actions.

Ainsi le programme d'actions du plan de mobilité s'articule autour de 7 enjeux stratégiques, déclinés en 20 actions opérationnelles

À la suite de l'arrêt du plan de mobilité simplifié et du schéma directeur cyclable la communauté de communes à sollicité l'avis des Personnes publiques associées.

Les avis et remarques de la Région Grand Est, des conseils départementaux de Meurthe et Moselle et des Vosges, de la CCOV et la CCMM et des communes d'Allamps, Mont-le-Vignoble et Ochey ont été reçu. Le bilan de la concertation en annexe de la présente délibération relate les différentes remarques.

La communauté de communes a par la suite lancée la mise à disposition du public du 20 octobre au 19 novembre inclus. Pendant cette période le public pouvait effectuer des remarques. Pendant cette période aucune remarque n'a été formulée.

Les différentes remarques n'ont pas amené à une modification du dossier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 dite Loi d'Orientation des Mobilités

Vu l'article L1214-36-1 et R1214-12 du Code des Transports définissant les modalités d'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié ;

Vu la délibération n°2023-123 en date du 28/09/2023 de la communauté de communes prescrivant l'élaboration d'un Plan de mobilité simplifié comprenant un schéma directeur cyclable,

Vu la délibération n°2025-107 en date du 26 juin 2025 arrêtant le plan de mobilité simplifié et le schéma directeur cyclable,

#### **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**Approuve** le Bilan de la concertation en pièce-jointe de la présente délibération

**Approuve** le Plan de mobilité simplifié et le schéma directeur cyclable annexé à la présente délibération.

Le secrétaire de séance  
Claude DELOFFRE

Le Président,  
Philippe PARMENTIER